

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

4^{ème} REUNION DE 2006

Séance du 28 novembre 2006

CG 06/4^{ème}/V-01

**ASSOCIATION BEAUMONTOISE EN FAVEUR DU 3^{ème} AGE
ANNEE 2 – PAYS GARONNE QUERCY GASCOGNE
ACQUISITION D'UN 2^{ème} VEHICULE
POUR LE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE**

—
L'Association beaumontoise en faveur du 3^{ème} âge assure un service de portage de repas à domicile, en liaison froide, sur la commune de Beaumont-de-Lomagne.

Cette association souhaite aujourd'hui étendre la zone de desserte pour répondre aux besoins des personnes âgées résidant sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes de la Lomagne tarn-et-garonnaise.

Ce projet nécessite l'acquisition d'un véhicule réfrigéré dont le coût, 24 000 TTC, serait financé comme suit :

- Conseil Général	4 795 €
- Conseil Régional	2 400 €
- Caisse d'Epargne.....	10 000 €
- Association Beaumontoise.....	1 000 €
- Communauté de Communes de la Lomagne Tarn & Garonnaise.....	5 805 €
	24 000 €

Considérant que le Conseil Général est intervenu sur des dossiers similaires dans le cadre de notre politique de contrat de terroir et que ce projet est inscrit dans le programme de l'année 2 du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne, je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé et action sociale,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Accorde une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 795 € à l'Association beaumontoise en faveur du 3ème âge, pour l'acquisition d'un 2ème véhicule réfrigéré destiné au portage des repas à domicile (*projet inscrit dans le programme de l'année 2 du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne*) ;
- Inscrit les crédits correspondants à l'article 204220, sous-fonction 53 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,